



Conférence régionale en santé-sécurité au travail – avril 2011

Plusieurs personnes participant à la dernière conférence régionale en santé-sécurité au travail ont mentionné que certains employeurs n'avaient pas le syndicat de toutes les situations comportant des risques ou des accidents de travail ou maladies professionnelles.

Le Code canadien est clair, le règlement XV du code stipule que dans de telles situations, l'employeur doit entre autres sans délai, enquêter et aviser le comité local en santé-sécurité. Le code prévoit aussi que le comité participe à toutes les enquêtes. Nous avons des droits, à nous de les faire respecter.

Pour votre information...

Le compte-rendu de la dernière conférence régionale SST est maintenant disponible sur le site web de l'AFPC-Québec sous l'onglet *Santé-sécurité-conférences*. Les présentations des conférenciers sont aussi disponibles sur le site web ainsi que plusieurs photos de la conférence.

Important

Lorsque l'employeur ne respecte pas le Code canadien, que ce soit pour les inspections, la tenue des réunions du comité mixte, la consultation obligatoire du syndicat, servez-vous du processus de règlement interne des plaintes (PRIP) de l'article 127. Faites intervenir Travail-Canada s'il le faut tel que prévu dans le processus.

Saviez-vous que...

La Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles est claire, le travailleur a droit aux soins d'un professionnel de la santé de son choix (article 192). Nous avons présentement quelques dossiers où la CSST a imposé des médecins contre leur gré pour des évaluations médicales. Soyons vigilants, c'est illégal, elle se croit tout permis pour diminuer les périodes d'indemnisation!!!

Avez-vous remarqué récemment, que la CSST a annoncé qu'elle réduirait le taux moyen de cotisation aux employeurs pour 2012 en raison de bons résultats financiers en 2010. La Commission va même jusqu'à dire qu'il y a eu une baisse de 37% des accidents de travail depuis dix (10) ans. Il faudrait vérifier le nombre de réclamations refusées pour voir si vraiment le nombre d'accidents a baissé. Qui va croire qu'on a 37% moins d'accidents depuis dix (10) ans. Chaque année plus de 200 personnes décèdent au Québec suite à un accident de travail ou de maladies professionnelles.

Rencontre SST

Il y aura en septembre prochain une rencontre de deux jours à Québec des représentants des conseils régionaux en santé-sécurité. Les coordonnées de ces personnes sont publiées sur le site web de l'AFPC-Québec aussi sous l'onglet *Santé-sécurité- Qui Sommes-nous?*

